

Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie

CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Contexte

L'Occitanie dispose d'un patrimoine naturel unique, qui en fait une des régions de France métropolitaine les plus riches en matière de biodiversité.

Cette richesse s'explique par la situation géographique de la région, au carrefour de 4 influences bioclimatiques, océanique à l'ouest, continentale au nord, méditerranéenne à l'est et alpine au sud.

Ces grands ensembles paysagers ont été déterminés par la géologie, la diversité de climats, le relief, auxquels s'ajoute l'influence de l'activité humaine. La conjugaison de tous ces facteurs est à l'origine d'une exceptionnelle biodiversité, reflet de l'interaction entre l'homme et la nature.

Dans ce territoire fortement marqué par la présence humaine, le maintien de la biodiversité dépend de compromis complexes entre enjeux anthropiques et dynamiques écologiques. L'intensification des pressions anthropiques contribue à une érosion durable de la biodiversité.

Ce capital naturel exceptionnel, composé d'une multitude de milieux allant des lagunes méditerranéennes aux sommets des Pyrénées et contreforts du massif Central, donne aux acteurs du territoire la responsabilité de le préserver pour assurer notamment une meilleure qualité de vie à ses habitants. Cette mobilisation s'inscrit dans un contexte international, national et régional pour préserver la biodiversité.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 donne la possibilité conjointe aux Régions et à l'Agence Française pour la Biodiversité de créer des Agences Régionales de Biodiversité.

Après plus d'une année de concertation, la Région Occitanie et l'Agence Française pour la Biodiversité ont ainsi créé conjointement en septembre 2018 l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie (ARB Occitanie).

L'agence, dotée du statut d'établissement public de coopération environnementale, constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SRB), et participe à la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Outil opérationnel pour renforcer l'action publique en matière de biodiversité, ses missions sont organisées autour de trois grands piliers d'actions :

- la valorisation de la connaissance et la mobilisation citoyenne,
- la mise en réseau des acteurs,
- l'accompagnement des porteurs de projets

Ses missions autour de la valorisation de la connaissance ont conduit l'ARB Occitanie à créer et à piloter l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) Occitanie, ainsi qu'à développer et à diffuser des supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité par le grand public et les élus.

Article 1 – Les objectifs de la charte de l'Observatoire Régional de la Biodiversité

La présente charte de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) a pour vocation d'offrir un cadre concerté de fonctionnement aux membres du groupe-projet « Connaitre et valoriser la biodiversité », prévu dans le cadre de la gouvernance de l'ARB Occitanie.

Le présent document a pour objectif :

- de présenter l'ORB, ses objectifs, ses missions et son fonctionnement,
- de définir les engagements mutuels de ses membres,
- de prévoir les moyens affectés à l'ORB.

Article 2 – Les objectifs et les missions de l'Observatoire Régional de la Biodiversité

L'objectif général de l'Observatoire Régional de la Biodiversité d'Occitanie est de valoriser la connaissance de la biodiversité auprès de différents publics, dans la perspective d'une meilleure identification et prise en compte des enjeux par tous les acteurs.

Cet objectif général se décline en trois sous-objectifs :

1. Suivre l'état de la biodiversité et de son évolution :

- analyser, synthétiser et interpréter les données sur la biodiversité d'Occitanie, au travers d'indicateurs¹ définis en collaboration avec les acteurs de la biodiversité,
- suivre les évolutions de l'état de la biodiversité, des pressions qui s'exercent et des réponses apportées,
- conduire des analyses spécifiques sur des thématiques ou des territoires permettant d'appréhender les enjeux de biodiversité au regard des activités humaines,
- participer à l'identification des manques ou besoins de connaissances ou susciter des études ou inventaires complémentaires,

¹ « Un indicateur de biodiversité est une mesure, généralement quantitative, qui peut être utilisée pour illustrer et faire connaître de façon simple des phénomènes complexes relatifs à la biodiversité, y compris des tendances et des progrès dans le temps. » - source : Agence Européenne de l'Environnement

- valoriser les indicateurs existants, produits dans le cadre de programmes régionaux d'actions ; une veille en ce sens pourra être réalisée .

2. Sensibiliser les acteurs régionaux et le grand public aux enjeux de biodiversité

- mettre à disposition des décideurs une information claire et synthétique sur la biodiversité
- mettre à disposition des citoyens une information claire et synthétique sur la biodiversité,
- mettre en place une stratégie de communication, adaptée aux différents publics-cible, assurant la continuité dans le temps des actions de communication ainsi que leur cohérence.

3. Contribuer à l'évaluation des politiques publiques

- fournir des éléments d'évaluation des impacts des politiques publiques, des aménagements et des pratiques de gestion afin d'inciter les territoires à agir en faveur de la biodiversité,
- contribuer à l'évaluation de la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB) afin de mettre en relation l'évolution de l'état de la biodiversité sur le territoire et le niveau de réalisation de la SrB.

L'ORB s'adresse à différents publics-cibles :

- les décideurs : élus des différents échelons territoriaux (européens, nationaux, régionaux, locaux),
- le grand public, et plus particulièrement les citoyens ne connaissant pas ou peu la biodiversité et peu sensibilisés à ces enjeux,
- les acteurs socio-professionnels ou acteurs économiques (agriculteurs, entreprises du BTP, aménageurs,).

Pour produire des indicateurs, l'ORB s'appuie notamment sur les données mutualisées dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) d'Occitanie ainsi que sur toute autre source de données permettant de caractériser les pressions exercées sur la biodiversité mais également les réponses apportées.

L'ORB participe à la promotion et la valorisation du SINP Occitanie, afin d'encourager les producteurs et collecteurs de données relatives à la biodiversité à adhérer au SINP.

L'ORB a vocation à sensibiliser et mobiliser les acteurs régionaux au travers de productions et publications, synthèses thématiques ou générales ou tout autre document de communication et de vulgarisation en vue de susciter des changements de pratiques et de comportements individuels.

Article 3 – Gouvernance et organisation de l’Observatoire

1. Animation et pilotage de l’ORB Occitanie

L’Observatoire Régional de la Biodiversité d’Occitanie est piloté et animé par l’Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie (ARB Occitanie). L’ARB Occitanie a ainsi en charge la mise en place, l’animation et la coordination des travaux de l’ORB Occitanie.

Les missions de pilotage et d’animation de l’ORB s’organisent autour de 2 grandes fonctions :

- gestion de projet :
 - animer et assurer l’interface entre les différentes instances de l’ORB,
 - préparer, en lien avec les membres du bureau, la feuille de route de l’ORB et s’assurer de sa mise en œuvre,
 - recevoir et analyser les demandes d’adhésion à l’ORB,
 - assurer la liaison avec les instances de gouvernance de l’ARB, et tout particulièrement le Comité d’orientation.
- production et appui technique :
 - mise à disposition des différentes instances d’outils collaboratifs et d’échanges,
 - préparer et coordonner, en lien avec les groupes de travail thématiques la production et la diffusion des indicateurs,
 - coordonner et assurer la mise en place des outils de communication nécessaires à la mise en œuvre à la stratégie de communication de l’ORB.

2. Le groupe-projet ORB « Connaitre et valoriser la biodiversité »

Le groupe-projet « Connaitre et valoriser la biodiversité » est composé de l’ensemble des acteurs, producteurs, collecteurs ou utilisateurs de données de biodiversité, souhaitant s’engager dans la dynamique ORB. Sa composition n’est donc ni figée ni limitée en nombre.

Le groupe-projet a pour rôle :

- de veiller au respect de la charte de fonctionnement de l’ORB et proposer d’éventuels ajustements,
- d’émettre, échanger et partager des idées ou propositions de questions évaluatives relatives à la biodiversité,
- d’être force de proposition pour la mise en place de groupes de travail thématiques, sur la base des questions évaluatives émises par ses membres,
- de valider la feuille de route de l’ORB proposée par le bureau, et d’en évaluer annuellement la mise en œuvre,
- de proposer et valider les productions et publications de l’ORB.

Le groupe-projet « Connaitre et valoriser la biodiversité » se réunit à minima une fois par an.

3. Le bureau de l'ORB Occitanie

Le bureau de l'ORB est composé de 5 à 8 membres du groupe-projet « Connaitre et valoriser la biodiversité » de l'ARB Occitanie, désignés après appel à candidature et pour une durée d'un an renouvelable.

Instance opérationnelle, le bureau prépare, avec l'appui de l'animateur de l'ARB Occitanie dédié, les travaux du groupe-projet. Le bureau de l'ORB a plus particulièrement pour mission de :

- synthétiser et prioriser les idées et propositions émises au sein du groupe-projet,
- définir la feuille de route annuelle de l'ORB, soumise pour validation au groupe-projet,
- de désigner au sein de ses membres les deux représentants du groupe-projet au Comité d'orientation de l'ARB,
- soumettre au Comité d'orientation de l'ARB, pour avis, les propositions mais aussi les productions de l'ORB Occitanie, après validation par le groupe-projet, via les représentants du groupe-projet
- mandater les groupes de travail thématiques pour travailler sur la production des indicateurs.

Le bureau de l'ORB se réunit à minima deux fois par an, pour :

- faire le bilan et évaluer la mise en œuvre de la feuille de route,
- synthétiser et prioriser les propositions faites par le groupe-projet,
- préparer la feuille de route de l'année suivante.

Des échanges entre l'animateur de l'ORB et les membres du bureau pourront se faire autant que de besoin sous forme dématérialisée.

4. Les groupes de travail thématiques

Les groupes de travail thématiques sont issus du groupe-projet de l'ORB Occitanie sur la base du volontariat. Ils sont mis en place pour créer une dynamique de production d'indicateurs sur la base de la feuille de route validée par le groupe-projet et sont mandatés par le bureau de l'ORB.

Leur composition est fixée par appel à candidature auprès des membres du groupe-projet à l'occasion de sa réunion annuelle ou par voie dématérialisée entre les réunions. Chaque groupe de travail thématique désigne en son sein un responsable du groupe qui coordonne le travail technique, avec l'appui de l'animateur du groupe-projet.

Les groupes de travail thématiques mobilisent l'expertise de leurs membres afin de :

- identifier les indicateurs permettant de répondre aux questions évaluatives proposées par le groupe-projet,
- proposer une méthode de calcul de ces indicateurs,
- valider l'analyse et l'interprétation des indicateurs proposées par l'animateur du groupe-projet,
- déterminer les outils de communication permettant de valoriser les productions réalisées.

Le recueil des données nécessaires, ainsi que le calcul des indicateurs et la rédaction des fiches indicateurs seront assurés par l'équipe technique de l'ARB.

L'animateur du groupe-projet et le responsable du groupe de travail thématique peuvent inviter ponctuellement des personnes extérieures au groupe, en vue de participer ou d'éclairer les travaux.

Les groupes de travail thématiques sont amenés à se réunir autant que de besoin en fonction des productions attendues. Ils disposent d'un espace de travail collaboratif et dématérialisé permettant la poursuite des travaux entre chaque réunion.

Les membres du groupe projet seront informés des dates de réunion des groupes de travail, de l'avancée de leurs travaux, et seront destinataires des comptes-rendus des échanges des groupes de travail.

5. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est consulté pour donner un avis scientifique sur les indicateurs et les productions de l'ORB. Il est informé régulièrement des avancées des travaux de l'ORB.

Il peut désigner un ou plusieurs de ses membres afin de participer aux groupes de travail thématiques.

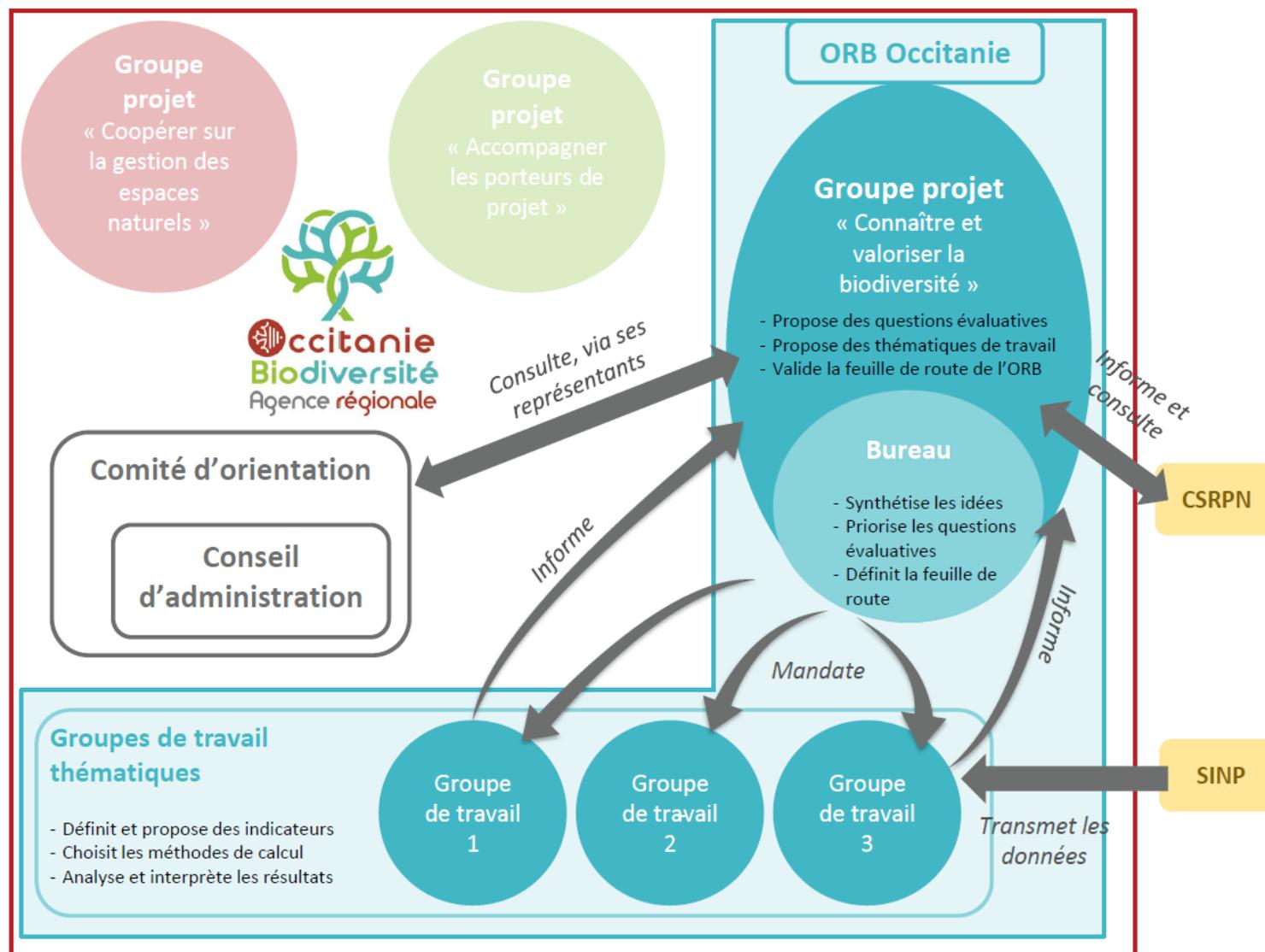
6. Le lien avec le SINP Occitanie

Le SINP Occitanie constitue le socle des connaissances naturalistes utilisées dans le cadre de l'ORB.

L'ARB est membre de droit du Comité de Suivi Régional (CSR) du SINP Occitanie. Les travaux de l'ORB sont présentés une fois par an au CSR du SINP.

L'ARB pourra solliciter l'avis du comité technique du SINP Occitanie sur les indicateurs produits dans le cadre de l'ORB en fonction de l'avancée de ses travaux.

7. Schéma récapitulatif du fonctionnement de l'ORB Occitanie



Article 4 – L’adhésion à l’Observatoire Régional de la Biodiversité

L’Observatoire Régional de la Biodiversité a vocation à rassembler les acteurs régionaux publics et privés en lien avec la biodiversité, qu’ils soient ou non producteurs directs de données biodiversité. En intégrant l’ORB, ces acteurs mutualisent à la fois leurs connaissances et leurs compétences, échangent sur des problématiques communes et participent à la construction d’outils partagés.

1. Les modalités d’adhésion

Le statut d’adhérent est ouvert à toute personne morale ou physique dont l’activité, les connaissances ou l’expertise entrent dans le champ des objectifs de l’ORB Occitanie. La qualité d’adhérent est soumise au respect des dispositions de la charte de fonctionnement de l’ORB. Le conseil d’administration de l’ARB est informé régulièrement des nouveaux adhérents à l’ORB. En cas de litige, il peut être amené à statuer sur l’intégration à l’ORB.

La demande d’adhésion s’effectue par l’envoi, à l’ARB Occitanie, d’une lettre ou courriel, accompagné du formulaire de demande d’adhésion.

L’adhésion à l’ORB se concrétise par la signature entre, d’une part la structure ou personne adhérente et d’autre part l’ARB Occitanie, de la charte en 2 exemplaires (un à destination de l’ARB et un à conserver par l’adhérent)

2. Les modalités de retrait, et d’exclusion

Toute demande de résiliation d’adhésion est effectuée par envoi à l’ARB Occitanie d’un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout adhérent ne respectant plus la charte peut être exclu de l’ORB. Cette exclusion est notifiée par l’ARB Occitanie après consultation des membres du bureau de l’ORB ainsi que de son CA.

Article 5 - Clauses d’effet et de modification de la charte

La présente charte prend effet dès son adoption par le bureau de l’ORB et a une durée de validité illimitée.

Elle peut être révisée à l’occasion de la réunion annuelle du groupe-projet ou faire l’objet de modifications sur demande de ces adhérents.

Article 6 – Les engagements des parties

1. Engagements de l'ARB vis-à-vis des adhérents

Par la présente charte, l'ARB Occitanie s'engage à :

- Informer ses membres des actualités de l'ORB Occitanie,
- Assurer l'animation et la coordination des travaux de ORB Occitanie,
- Assurer la diffusion d'une information de synthèse sous forme d'indicateurs fiables, robustes et construits collectivement,
- Mettre en place des outils de communication afin de valoriser les travaux réalisés dans le cadre de l'ORB auprès des publics cibles,
- Veiller au respect des engagements des adhérents,
- Développer le réseau partenarial autour de l'ORB et fédérer les acteurs, qu'ils soient producteurs, collecteurs ou utilisateurs de données,
- Assurer l'articulation avec les travaux de l'Observatoire National de la Biodiversité et participer au réseau des observatoires territoriaux à l'échelle nationale,
- Assurer l'interface entre l'ORB Occitanie et les instances de gouvernance l'ARB Occitanie,
- Rechercher les outils ainsi que les moyens techniques et financiers nécessaires pour la bonne réalisation des travaux de l'ORB,
- Réaliser une veille sur des programmes d'action régionaux pour lesquels des indicateurs pourraient être valorisés par l'ORB en lien avec les animateurs de ces programmes.

2. Engagements des adhérents vis-à-vis de l'ARB

Les adhérents à la présente charte s'engagent, dans la mesure de leurs moyens humains, techniques et financiers, à :

- Respecter l'ensemble des principes énoncés dans la présente charte,
- Participer à la vie de l'ORB, aux différentes instances, notamment la réunion annuelle du groupe-projet « Connaitre et valoriser la biodiversité »,
- Contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route de l'ORB et notamment à l'élaboration d'indicateurs de suivi de la biodiversité à l'échelle régionale,
- Favoriser les échanges de compétences et d'expériences,
- Promouvoir l'ORB et ses travaux auprès de ses partenaires.

Article 7 – Les moyens affectés à l’Observatoire Régional de la Biodiversité

L’ARB Occitanie dédie 1 ETP aux fonctions d’animation de l’ORB, afin de coordonner et d’appuyer les différentes instances, notamment le bureau de l’ORB, dans leurs missions respectives.

L’ARB met également à disposition les compétences techniques présentes au sein de son équipe pour mener à bien les travaux de l’ORB.

Les membres du groupe-projet et du bureau de l’ORB exercent leurs missions et participent aux réunions sur la base du volontariat, sans dédommagement particulier. Toutefois les frais de déplacement engendrés par la participation aux réunions pourront être pris en charge par l’ARB Occitanie.

Les membres des groupes de travail thématiques ont la possibilité de faire une demande de dédommagement de leur participation visant à prendre en charge leurs frais de déplacement ainsi qu’une partie de leur temps de travail, dans le cadre d’une convention pluri-partenaire avec l’ARB Occitanie.

Dans le cas où les travaux menés dans le cadre des groupes de travail thématiques demanderaient une expertise approfondie de la part de l’un ou plusieurs de ses membres, une demande spécifique pourra être faite auprès de ce dernier. Cette demande pourra concerner :

- la mise à disposition de données ou d’indicateurs déjà produits par l’adhérent concerné pour une diffusion dans le cadre de l’ORB au travers d’une fiche indicateur,
- la mise en œuvre, calculs et interprétation d’indicateurs, relecture de fiche-indicateur par l’adhérent concerné pour le compte de l’ORB.

Signatures

Pour l’Agence Régionale de la Biodiversité
Occitanie

Pour la structure adhérente

Véronique Vinet,
Présidente

FORMULAIRE A JOINDRE A LA DEMANDE D'ADHESION

IDENTITE

Nom de la structure :

Statut de la structure :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Association | <input type="checkbox"/> Service de l'Etat |
| <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale | <input type="checkbox"/> Syndicat mixte |
| <input type="checkbox"/> Etablissement public | <input type="checkbox"/> Laboratoire de recherche |
| <input type="checkbox"/> Entreprise | <input type="checkbox"/> Particulier |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : | |

COORDONNEES

Adresse :

.....

.....

CONTACT

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Téléphone :